



## Comment prouver la vie commune

Par **hananino**, le **04/05/2018** à **13:11**

Bonjour,

Je suis une marocaine mariée avec un français d'origine marocaine, depuis 2007. J'ai passé 2 ans en France avec mon mari et j'avais que un titre de séjour de première demande.

Pour des raisons familiales je suis rentrée au Maroc définitivement en 2009. Maintenant, j'ai décidé de venir en France chez mon mari, c'est pour cela je voudrai faire à nouveau une demande de visa au consulat.

Ma question est : c'est comment je peux prouver la vie commune avec mon mari ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Salutations.

Par **amajuris**, le **04/05/2018** à **13:21**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-retour-en-france/avant-le-retour-conseils-et/article/conjoint-etranger>

salutations